

Commune de
Saint-Piat

Eure-et-Loir
place Marcel Binet - 28130 Saint-Piat - Tél : 02 37 32 30 20

Plan Local d'Urbanisme



ANNEXES VOIRIES NOTICE EXPLICATIVE

8.2.1

- ▶ Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 15 septembre 2010
- ▶ Arrêt du projet le 28 février 2013
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 3 octobre 2013
- ▶ Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 décembre 2013

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal
du 3 décembre 2013

approuvant
le plan local d'urbanisme de
la commune de Saint-Piat
Le Maire,

PHASE :

Approbation

ANNEXE VOIRIE

NOTICE EXPLICATIVE

Le réseau de voirie de la commune de Saint-Piat comprend :

- une voirie départementale qui supporte les trafics les plus importants et constitue l'essentiel des rues du bourg et les rues principales des deux hameaux de Changé et de Grogneul,
- une voirie communale comportant elle-même deux catégories de voies :
 - les voies communales destinées à la circulation générale, qui font partie du domaine public de la commune et qui, à ce titre, sont inaliénables,
 - les chemins ruraux et les sentes rurales affectées à l'usage public, servant principalement de desserte des exploitations agricoles ou forestières ainsi que d'itinéraires de promenade et de randonnées. Cette catégorie de voies appartient au domaine privé de la commune.

1 - La voirie départementale.

Elle est gérée par le Conseil général d'Eure-et-Loir, Subdivision de la Périphérie chartraine, 2 rue de Saint-Georges sur Eure - 28110 LUCE.

Celui-ci assure la police des voies et a la charge de leur entretien. Toutefois en agglomération, les pouvoirs de police sont du ressort du Maire et la commune, en accord avec le Conseil général assure la gestion des trottoirs et des ouvrages de recueil des eaux pluviales.

Plusieurs de ces routes font l'objet de plans d'alignement approuvés dans la traversée du bourg et des hameaux de Changé et de Grogneul (cf. pièces du P.L.U. concernant les servitudes EL 7) :

- Route départementale n° 6 :
 - rue de la République : arrêté préfectoral du 7 février 1856
 - rue des Dolmens : arrêté préfectoral du 7 février 1856
- Route départementale n° 6-1 :
 - rue Saint-Just et place Marcel Binet : arrêté préfectoral du 8 janvier 1861
- Route départementale n° 19-2 :
 - rue du Luxembourg : arrêté préfectoral du 15 octobre 1872
 - rue Robert Poisson : arrêté préfectoral du 15 octobre 1872
- Route départementale n° 106-4 :
 - rue des Anciens Combattants d'A.F.N., avenue de la Gare, rue Verte, place Marcel Binet, rue de la Libération : arrêté préfectoral du 28 avril 1894
- Route départementale n° 327 :
 - rue de Ligny : arrêté préfectoral du 24 mai 1895

Certaines de ces routes ont aussi fait l'objet de projets d'aménagement initiés par le Conseil municipal, en vue de mieux maîtriser la circulation automobile et d'améliorer la sécurité des piétons :

- Route départementale n° 6 :

- rue des Martels : délibération n° 2012/12-63 du 11 décembre 2012
- rue au Chard : délibération n° 2012/12-64 du 11 décembre 2012

- Route départementale n° 19-2 :

2012

- rue Robert Poisson : délibération n° 2012/12-65 du 11 décembre

2012

- rue du Luxembourg : délibération n° 2012/01-13 du 31 janvier

- Route départementale n° 106-4 :

- rue Verte : délibération n° 2012/ 01-09 du 31 janvier 2012

La réalisation de ces projets ne pourra intervenir qu'à terme, en fonction des possibilités budgétaires.

2 - La voirie communale.

2.1 - Les voies communales.

Sont actuellement classées dans la voirie communale suite à la délibération du Conseil municipal du 29 novembre 1964 et à l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir du 30 août 1965, les voies figurant dans le tableau n°1 en annexe.

La commune prévoit de compléter cette liste, après exécution des procédures nécessaires, par les voies suivantes :

- chemin rural n° 15 entre la R.D. n° 6 et les Etablissements ROY,
- impasse du Marais,
- impasse François Lefèvre,
- impasse Lionel Maugars,
- impasse James Lambert,
- impasse desservant la zone d'activités des "Petites Ruelles",
- rue de la Jouvence,
- place René Quantin.

2.2 - Les chemins ruraux et les sentes rurales.

Font actuellement partie du domaine privé de la commune, les chemins et les sentes figurant dans le tableau n° 2 en annexe.

Plusieurs de ces voies sont intégrées à des itinéraires de promenades et de randonnées et sont, à ce titre inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.R.D.)

Le P.L.U. prévoit l'aménagement de certains de ces cheminements avec pour objectifs d'assurer une meilleure continuité des itinéraires, la découverte de sites intéressants par les vues qu'ils peuvent offrir sur la vallée et sur le village. A cet effet, le P.L.U. comporte plusieurs emplacements réservés.

Tableau n° 1- Classement des voies communales

Numéro d'ordre du tableau de classement	Désignation de la voie Nom sous lequel la voie est communément désignée	Désignation du point d'origine et du lieu vers lequel elle se dirige	Longueur ou surfaces des voies	Observations
A - VOIES COMMUNALES À CARACTÈRE DE CHEMIN				
C 1	Chemin du stade	Part de la rue du Lt Dolzy, se dirige vers Chartainvilliers et se termine à la limite de commune	1000 m	Revêtue sur 600 m, empierrée sur 400 m
C 2	Chemin de Grogneul	Part de la R.D. 6 et se termine sur la R.D. 327 au hameau de Grogneul	1175 m	Actuellement avenue Pasteur sur 845 m et rue des Plantes sur 330 m
C 100	Chemin de St-Piat à Mévoisins par le Gué	Part de la R.D. 19-2, se dirige vers Mévoisins et se termine à la limite de commune	185 m	Mitoyen avec Mévoisins (rue Collin d'Harleville)
B - VOIES À CARACTÈRE DE RUES				
A	Rue du Lt Dolzy	Part de la R.D. 6 et se termine à la voie communale C 1 (chemin du stade)	310 m	
B	Allée des Gâtines	Part de la R.D. 6 et se termine à la voie communale C 2 (avenue Pasteur)	260 m	
C	Impasse des Vignes	Part de la R.D. 6 et se termine au Chemin rural n° 74 dit des Grandes Ruelles	157 m	
D	Rue Verte	Comprise entre les R.D. 6-1 et 106-4	30 m	Située derrière l'église
E	Rue de la Liberté	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé jusqu'à la rivière d'Eure	135 m	Ex Chemin rural n° 8. Empierrée sur 80 m
F	Rue du Lavoir	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé, se dirige vers la rivière et aboutit à la rue des Ponts	330 m	Ex Chemin rural n° 9. Revêtue sur 280 m.
G	Rue des Ponts	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé et se termine à la rivière d'Eure	156 m	Se prolonge au-delà de l'Eure par le Chemin rural n° 10
H	Rue du Camp de César	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé, se dirige vers la marnière et se termine au Chemin rural n° 72	90 m	
I	Rue des Champarts	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul et se termine à la limite de l'agglomération	40 m	Se prolonge par le Chemin rural n° 14
J	Rue de la Mare à Sergent	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul et se termine à la limite de l'agglomération	200 m	Se prolonge par le Chemin rural n° 155
K	Rue des Larris	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul, traverse l'agglomération et se termine sur la R.D. 327	280 m	
L	Impasse des Clos	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul et se termine au Chemin rural n° 21 dit des Basses-Cours	75 m	

C - VOIES COMMUNALES À CARACTÈRES DE PLACES				
M	Place Vauvillier	Accès par la R.D. 6	1000 m ²	
D - VOIES À CLASSER DANS LES VOIRES COMMUNALES				
	Place René Quantin	Accès par la R.D. 106-4	1800 m ²	
	Impasse des Marais	Part de la R.D.	90 m	Non revêtue
	Impasse François Lefèvre	Part de la R.D. 6	80 m	Se prolonge vers le Chemin rural n° 64
	Impasse Lionel Maugars	Part de la R.D. 329-2	70 m	
	Impasse James Lambert	Part de la R.D. 329-2	95 m	
	Impasse de la Z.A. des Petites Ruelles	Part de la R.D. 329-2	62 m	
	Rue de la Jouvence	Part de la R.D. 19-2 et se termine sur la R.D. 329-2	255 m	
	Ancien Chemin rural n° 2 (C.R. 15)	Part de la R.D. 6 et se termine à l'entrée des Etablissements ROY	282 m	

Tableau n° 2- Classement des chemins ruraux et des sentes rurales

* h.e. : hors d'eau - ND : largeur non définie à ce jour

Numéro d'ordre du tableau	Désignation de la voie Nom sous lequel la voie est communément désignée	Définition	Longueur de la voie en m	Largeur de la voie en m	Observations
1	C.R. dit du moulin du Breuil	De la R.D. 6 à la R.D. 19-2	115 (h.e)*	ND*	En partie noyé par la ballastière
3	C.R. de Jouy à Dionval	De la R.D. 6 à l'entrée du Centre social de l'E.D.F.	585	ND	
4	C.R. dit du Roi	De la R.D. 6 à la R.D. 19-2	270	ND	Franchit l'Eure par un gué
5	C.R. dit de fin d'ormes	De la R.D. 6 à la R.D. 19-2	270	ND	Franchit l'Eure par la passerelle Deberly
10	C.R. dit des ponts	De l'Eure au hameau de Changé au C.R. dit de la Vidange	140	ND	
11	C.R. dit de derrière le parc de Grogneul	De la R.D. 6 au C.R. 155	701	ND	
14	C.R. dit de la Mare de la Justice	De la rue des Champarts à la voie communale C1 (Chemin du stade)	1050	ND	
15	C.R. de Grogneul à la Folie	De l'ancien C.R. 2 au C.R. 155	703	6 m	
16	C.R. dit du Camp de César	Du C.R. 15 au Camp de César	375	ND	
18	C.R. dit du Saule Saget	De la R.D. 906 au C.R. 15	1080	5	Mitoyen avec Maintenon
19	C.R. dit du Cul de l'Isle	De la R.D. 6 à la ballastière	612 (h.e)*	ND	En partie noyé par la ballastière
21	C.R. dit des Basses-Cours	De la rue des Plantes à l'Impasse des Clos à Grogneul	80	ND	
22	C.R. dit rampe de Grogneul	De la R.D. 6 à la rue des Larris à Grogneul	180	ND	
23	S.R. dite Sente de la Roguenotte	De la R.D. 19-2 à la rivière d'Eure	207	ND	Mitoyen avec Mévoisins
24	C.R. de Soulaire au Breuil	De la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	400	ND	Franchissement de la voie ferrée par un Passage Inférieur
26	C.R. du Breuil à Soulaire	De la R.D. 19-2 à la voie ferrée	50	ND	Coupé par la voie ferrée
28	C.R. de Chartres à Epernon	Du C.R. 168 (dit de la Vallée) à la limite de commune avec Mévoisins	1388	ND	

29	C.R. de Dionval à Harleville	Du C.R. 30 (dit latéral au Chemin de fer) au C.R. 31	947	5	
30	C.R. latéral au Chemin de fer	De la R.D. 106-4 à la R.D. 329-2	984	ND	
31	C.R. de St-Piat à Harle-ville et Champseru	Du C.R. 28 à la limite de commune avec Bailleau-Armenonville	1860	ND	
32	C.R. de Chartres à Yermenonville	Du Chemin Perré à la limite de commune avec Mévoisins	415	ND	
33	S.R. sans dénomination	De la R.D. 6-1 à la rivière d'Eure	100	3,5	
34	S.R. dite de la Jardinette	De la R.D. 106-4 à la R.D. 19-2	275	ND	
37	C.R. dit des Bruyères	Du C.R. 28 à la limite de commune avec Soulaire	705	ND	
39	S.R. dite à Marais	De la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	208	ND	
40	S.R. dite à Jouin	De la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	150	ND	
41	S.R. dite des Dzars	De la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	80	ND	
44	S.R. ruelle de la Fontaine	De la R.D. 19-2 à la R.D. 106-4	33	ND	
45	S.R. ruelle de la rue Verte	De la R.D. 19-2 à la R.D. 106-4	61	ND	
46	C.R. de Dionval à Saint-Piat	De la R.D. 19-2 à la R.D. 106-4	715	ND	
47	C.R. dit des Folies Boucher	De la R.D. 6 à la limite de commune avec Chartainvilliers	608	ND	
48	C.R. dit des Martels	De la R.D. 106-4 au C.R. 47	1075	ND	
49	C.R. dit de la Garenne	De la VC1 à la limite de commune avec Chartainvilliers	990	ND	
50	S.R. de Chartainvilliers à Saint-Piat	De la R.D. 106-4 au C.R. 49	145	ND	
51	S.R. dit de la Cour à Côme	De la R.D. 106-4 à la CV1	93	ND	
52	S.R. dite Chemin de la Chenevière	De la R.D. 106-4 à la rue du Lt Dolzy	24	ND	
53	S.R. dite Chemin des Martels	De la R.D. 106-4 à la rue du Lt Dolzy	38	ND	
54	S.R. dite des Vaux	De l'Impasse des Vignes à la rue du Lt Dolzy	71	ND	
55	C.R. dit des derrières de Saint-Piat	De l'allée des Gâtines à l'Impasse des Vignes	163	ND	

56	C.R. dit des Ponts de Villain	De la R.D. 6 à la rue des Plantes à Grogneul	1150	ND	
57	S.R. annexe au C.R. des Ponts de Villain	Du C.R. 56 à l'allée des Gâtines	130	ND	
58	C.R. dit de la Mare	Du C.R. 74 (dit des Grandes Ruelles) à l'allée des Gâtines	480	ND	
61	C.R. dit des derrières de Changé vers Maintenon	De la R.D. 6 vers Maintenon ; aboutit dans les champs	845	ND	Dont 440 m encore existants
63	S.R. de Changé	De la R.D. 6 au C.R. 61	150	ND	
64	C.R. de Saint-Piat à l'Orme Hâlé	De la R.D. 6 à l'Orme Hâlé	1555	ND	Longe l'Eure. 715 m encore existants
65	S.R. de Grogneul à l'Orme Hâlé	De la R.D. 6 à l'Orme Hâlé	506	ND	Traverse le Centre Intercommunal de Changé. En partie noyée par les ballastières
66	S.R. dite de derrière le parc de Grogneul	De la rue des Larris à la rue de la Mare à Sergent	214	ND	
69	S.R. du Lavoir des Gros Ormes	De la R.D. 19-2 à la rivière d'Eure	157	ND	
71	S.R. de la Savoie	De la R.D. 106-4 au C.R. 166 (dit des Honorés)	187	ND	
72	C.R. dit des Gravières	De la rue du Camp de César au C.R. 16	745	ND	
73	C.R. dit des Gâtines	Du C.R. 56 pour aboutir dans les champs	432	ND	
74	C.R. dit des Grandes Ruelles	De l'Impasse des Vignes à la voie communale C1	504	ND	
74 b	S.R. dite des Vaux	De la voie communale C1 pour aboutir dans les champs	255	ND	
74 c	S.R. du lavoir de la Nation	De la R.D. 6 à la rivière d'Eure	80 m	ND	
75	C.R. dit des Terrasses	De la voie communale C1 à la limite de commune avec Chartainvilliers	700	5	
85	C.R. dit des la Desserte	De la R.F.D. 106-4 pour aboutir dans les champs	55	5	
86	C.R. dit de la Butte	De la R.D. 106-4 à la limite de la commune avec	440	5	Mitoyen avec Chartainvilliers
88	C.R. de la route d'Harleville au Gland	De la R.D. 106-4 au C.R. 81	595	6	
150	C.R. dit de Montmion	Du C.R. 18 au C.R. 155	724	6	
151	C.R. dit des Carreaux	Du C.R. 150 au C.R. 153	817	6	
152	C.R. latéral à la R.D. 906	Entre les limites communales avec Maintenon et Chartainvilliers	1395	6	Longe la R.D. 906 côté ouest

153	C.R. dit de la Fosse Martelle	Du C.R. 151 à la R.D. 327-2	900	5	
154	C.R. dit de la Motte	Du C.R. 153 à la R.D. 327-2	1208	6	
155	C.R. dit de Grogneul à la Folie	Du C.R. 15 à la rue de la Mare à Sergent	1470	6 var.	
156	C.R. dit du dessus du parc de Grogneul	Du C.R. 55 au C.R. 157	375	6	
157	C.R. dit des Terres à tout le monde	Du C.R. 72 au C.R. 158	330	6	
158	C.R. dit des Terres à tout le monde à Grogneul	Du C.R. 157 au C.R. 155	895	6	
159	C.R. dit des Ouches ouest de Grogneul	Du C.R. 155 au C.R. 14	235 40 295	8 var. 8	
160	C.R. dit du Clos de Grogneul	Du C.R. 14 au C.R. 56	130 65	8 var.	
161	C.R. dit des Plantes	Du C.R. 56 pour aboutir à la parcelle B.189	175	5	
162	C.R. dit de la Mare	Du C.R. 14 au C.R. 73	204	6	
163	C.R. dit de la Batte	Du C.R. 75 au C.R. 14	390	6	
164	C.R. dit des Longues Raies	De la R.D. 327 au C.R. 75	694	6	
165	C.R. de Grogneul à la Gonesse	De la R.D. 327-2 à la limite de la commune avec Chartainvilliers	303	6	Mitoyen en partie avec Chartainvilliers
166	C.R. dit des Honorés	De la R.D. 106-4 au C.R. 48	250 60 260 135	6 8 6 4	
167	C.R. des Pommerais	Du C.R. 166 au C.R. 47	865	6	
168	C.R. de Dionval à la Butte Petite	De la R.D. 329-2 à la limite de commune avec Soulares	840	6	Mitoyen avec Soulares sur 480 m
169	C.R. dit de Froid vent	Du C.R. 28 pour aboutir à la parcelle D.520	180	4	
170	C.R. dit des Louaitres	De la R.D. 106-4 au C.R. 32	120 440	4 6	Mitoyen avec Mévoisins
175	C.R. dit de la sente aux Moines	Du C.R. 31 pour aboutir à la parcelle ZR.19	336	6	
180	C.R. dit de la Garenne de Boigneville	Du C.R. 181 à la limite de commune avec Mévoisins	580	6	
181	C.R. dit de la sente Saint-Marc	De la R.D. 106-4 au C.R. 180	680	6	
182	C.R. sans dénomination	Du C.R. 75 au C.R. 164	265	6	

XX	C.R. dit de la Vidange		691	ND	Mitoyen avec Mévoisins
XX	C.R. dit Chemin-Bas	De la voie communale C1 à la même voie	345	ND	
XX	C.R. dit Chemin Perré	De la R.D. 106-4 à la R.D. 106-4	410	ND	
XX	S.R. sans dénomination	De la rue des Plantes pour aboutir dans les champs	335	ND	97 m encore accessibles
XX	C.R. dit de Mme de Maintenon	De la R.D. 6 à la R.D. 327	275	ND	